

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 VIEUX - Dériveurs – Catamarans

<Vintage Cup>
<Club de Voile de Vitrolles>
<5 B> <10 et 11 juin 2023> <Etang de Berre>

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 - les règlements fédéraux

1.3 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

1.4 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par < *communication à la voix* >.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après <10H00> le <10/06/23> à <Club House>.

2.2 Les IC ne sont pas consultable sous forme numérique.

3 COMMUNICATION

3.1 Ouverture club 9h00

3.2 Le tableau officiel d'information est consultable au club House

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux datant d'avant le 31 décembre 1993 de la ou des classes : *liste non exhaustive* :

Fireball, Laser, Snipe, 420, 470,505, Get, 480, 445, Caravelle, Topper, Europe, Mousse, Vaurien, Finn, Zeff, Hobie Cat 14, 16, 18, Dart, KL,Prindle, Nacra etc....

4.1 Documents exigibles à l'inscription : Licence « compétition » ou licence +certificat médical.

a. Pour chaque concurrent mineur une attestation d'autorisation parentale.

b. Confirmation et ou inscription à partir de 10h00

4.2 **Pour le bateau :**

- Aux normes

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 1/06/23	Droits après le 1/06/23
<i>Solo</i>	60€	75€
<i>Double</i>	110€	125€
<i>Collectif</i>	Prix des doubles + Prix accompagnateurs	
<i>Accompagnateurs / repas</i>	35€ / personne	50€

Sont inclus : L'inscription, apéritif et repas du samedi soir, remise des prix.

Chèque à l'ordre du « Club de Voile de Vitrolles » adresse : CVCK allée David Guillermet
BP 10170 13745 Vitrolles Cedex

5.2 Autres frais : *Snacking possible et panier repas du dimanche à commander lors de l'inscription.*

6 PUBLICITE

6.1 Il n'y aura pas de publicité sur les bateaux émanant du club organisateur.

6.1a *Si un bateau porte une publicité il devra montrer sa carte PUB (obligatoire)*

7 **Le club organisateur** : demande à ce que les bateaux ne porte pas d'auto-collant pouvant générer une pollution du plan d'eau.

8 PROGRAMME

8.1 Briefing : 13h00 du samedi / Briefing du dimanche 10H30

Date	De	À
10/06/2023	<14h00>	<i>Manches à suivre</i>
11/06/2023	11H00	<i>Manches à suivre</i>

8.2 Contrôle d'alcoolémie possible

8.3 *Dimanche pas de départ après 16H00*

8.4 **Nombre de courses :**

Une manche pour valider la manifestation.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit prouver l'existence de leur année de construction : avant le 31/12/1993.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Équipement de sécurité (Gilets de sauvetage aux normes)

11 LIEU

Club de Voile de Vitrolles Etang de Vaine / Etang de Berre

12 LES PARCOURS

Parcours construit ou raid : définie au Briefing

13 **SYSTÈME DE PÉNALITE : RCV**

14 **CLASSEMENT** : Temps compensé

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être équipés suivant la réglementation du plan d'eau.

16 PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *A la remise des résultats et à la discrétion du club organisateur.*

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Possibilité d'arriver le vendredi 9/06/2023 de 15H00 à 22H30 pour stoker son bateau (parking bateau fermé et non surveillé)